



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

UPEC

Master Droit du numérique en apprentissage Parcours Informatique et Droit

Ce document a pour but de vous aider à mieux comprendre si vous êtes intéressés par l'embauche d'un apprenti de ce master et comment le faire le cas échéant.

Objectif du master

Le parcours « **Informatique et Droit** », le seul, de la mention « Droit du numérique » du master « **Droit** » de l'UPEC s'adresse aux candidats titulaires d'une licence de Droit, d'une part, et véritablement intéressés par les sciences du numérique (informatique), d'autre part.

Le diplôme forme des juristes spécialisés en droit du numérique ayant acquis suffisamment de technicité dans les sciences du numérique pour pouvoir dialoguer efficacement avec les spécialistes de cette dernière discipline (programmeurs, administrateurs de bases de données, administrateurs réseau et autres informaticiens) afin de pouvoir établir, par exemple, des contrats, d'une part, et de défendre ou s'opposer à des contrats existants, d'autre part. Il permet également de participer à la mise en œuvre, y compris le pilotage technique, des moyens de protection des données à caractère personnel et de la loi sur la République numérique.

Cette formation, au vu de son originalité (2/3 d'enseignement en science du numérique, 1/3 de complément de Droit) est tubulaire : les années (M1 et M2) sont indissociables.

Pour plus de renseignement sur le contenu des enseignements, entre autres, rendez vous sur le site Web du master :

<https://masterinfodroit.lacl.fr>

Master en apprentissage uniquement

Ce master ouvre à la rentrée 2019 en apprentissage.

Pourquoi embaucher un apprenti ?

- La double formation droit essentiellement mais également science du numérique (connaissances culturelles sans oublier des bases de technicité) ;



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

- Les apprentis sont tous frais formés au dernier état de l'art juridique et aux dernières avancées en science du numérique ;
- Ils sont salariés de votre structure à raison de 35 heures par semaine ;
- Ils sont rémunérés à un pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel (<https://www.cfasup2000.fr/pages/la-remuneration-de-lapprenti-employeurs.html>);
- Le rythme de l'alternance est étudié pour répondre à vos besoins (3 semaines/ 3 semaines à l'Université au départ, avec des périodes de plus en plus longue chez l'employeur au fur et à mesure du déroulé de la formation).

Pour plus de renseignements : <https://www.cfasup2000.fr/pages/les-engagements-des-employeurs.html>

Vous souhaitez embaucher un apprenti ?

Envoyer un profil de poste détaillant les missions proposées au responsable de la formation Pierre Valarcher :

pierre.valarcher@u-pec.fr

Vous recevrez en retour, à partir du mois d'avril, des CV de candidats répondant aux demandes formulées.

Vous pouvez également déposer votre offre sur le réseau du CFA SUP 2000 : AfterSUP (aftersup.cfasup2000.fr)

Vous avez trouvé votre apprenti ?

Le contrat d'apprentissage est signé en 3 exemplaires originaux par :

- Le CFA SUP 2000, partenaire de l'université depuis 30 ans (en l'occurrence la Faculté de droit et l'IUT de Sénart-Fontainebleau de l'UPEC),
- L'employeur,
- L'apprenti.

En savoir plus : <https://www.cfasup2000.fr/pages/embaucher-un-apprenti.html>